

- Schéma global des processus de la décentralisation du stationnement payant
  - Description des flux
  - Calendrier de mise en œuvre

*( N.B. : cet ensemble de planches fait l'objet d'une note de présentation dans le fichier « 0.Note de Présentation Processus\_Systèmesd'Information »)*

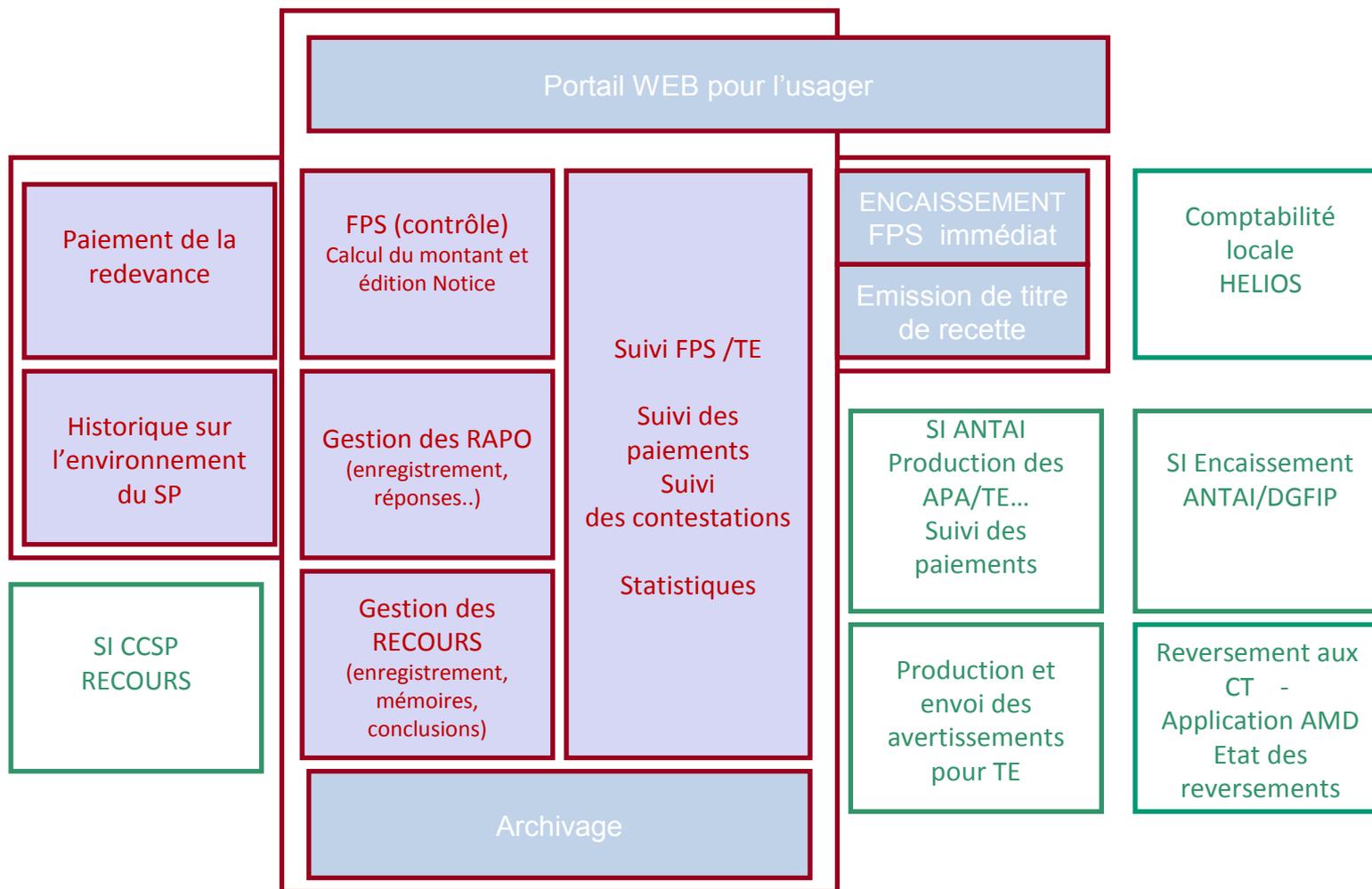
1. Présentation du schéma global des processus de la décentralisation du stationnement payant :  
Cas 1 : Avec édition des Avis de paiement (APA) des Forfaits de Post-Stationnement (FPS) par l'ANTAI
  1. Architecture fonctionnelle du SI des Collectivités Territoriales (CT) –
  2. Schéma des processus et des SI afférents – Annexe 2
2. Présentation du schéma global des processus de la décentralisation du stationnement payant :  
Cas 2 : hors édition des Avis de paiement des FPS par l'ANTAI
  1. Architecture fonctionnelle du SI des Collectivités Territoriales
  2. Schéma des processus et des SI afférents – Annexe 3
3. Schéma des flux financiers
4. Principaux jalons des projets CCSP-ANTAI-DGFIP et synthèse des services de l'ANTAI
5. Projet CCSP
  - *Architecture fonctionnelle du SI CCSP*
  - *Schémas de flux CCSP*
  - *Description des données à échanger des flux d'interface CT / CCSP*

Projet FPS ANTAI

  - *Calendrier détaillé du projet FPS ANTAI*
  - *Architecture fonctionnelle du SI FPS ANTAI*
  - *Description des données à échanger des principaux flux CT / ANTAI*

APA	Avis de paiement
ANTAI	Agence nationale de traitement automatisé des infractions
CCSP	Commission du contentieux du stationnement payant
CT	Collectivité territoriale
DESTA	Direction opérationnelle de la décentralisation du stationnement payant (rattachée au ministère de l'intérieur)
DGFIP	Direction générale des finances publiques
FPS	Forfait de post-stationnement
MIDS	Mission interministérielle pour la décentralisation du stationnement
SI	Système d'information
SP	Stationnement payant
TE	Titre exécutoire

## 1.1 - Architecture fonctionnelle SI – Collectivités Territoriales « avec édition des APA par l'ANTAI »

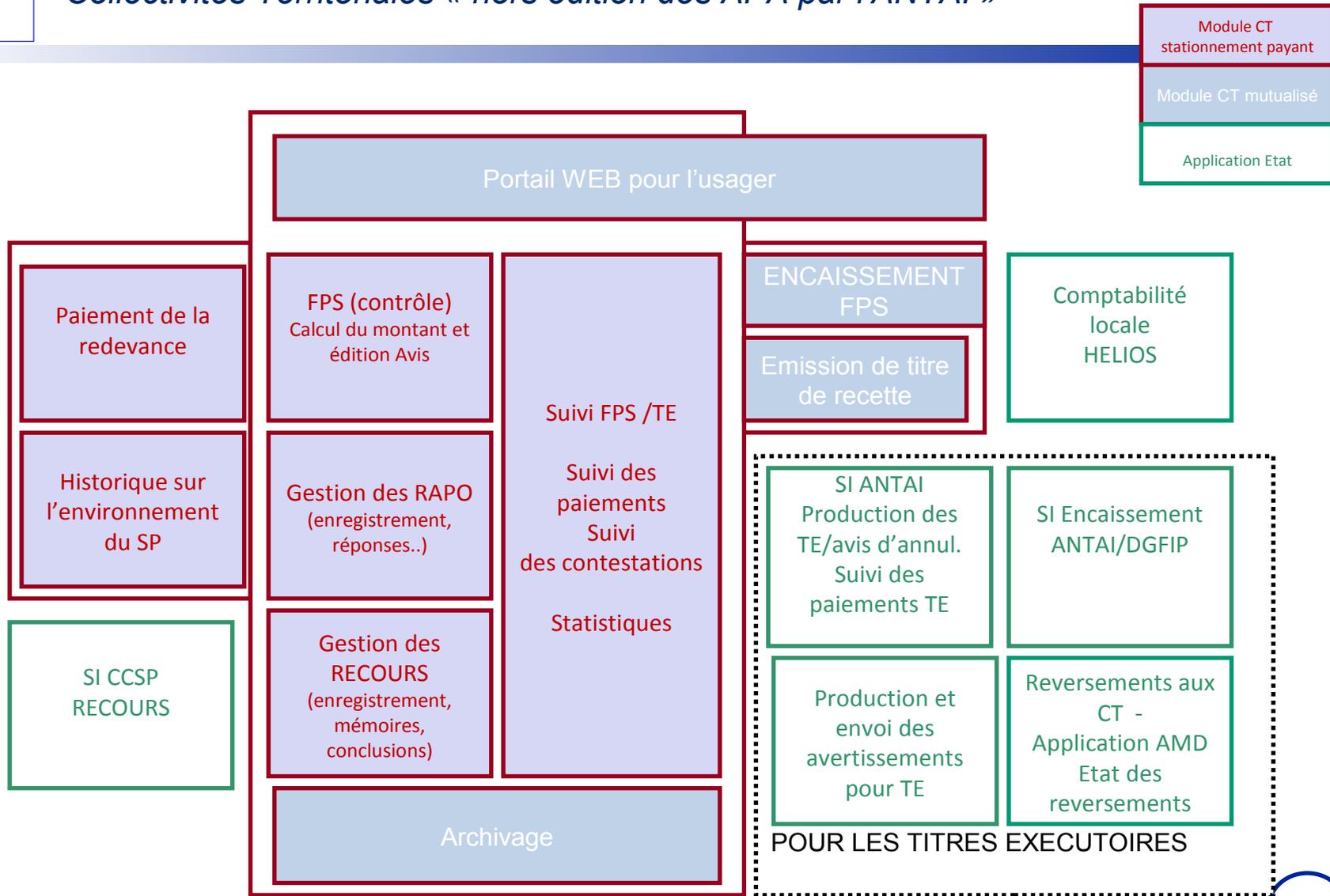


# 1.2 - Schéma des processus et des SI afférents – Annexe 2

## Avec l'édition de l'APA par l'ANTAI



## 2.1 - Architecture fonctionnelle SI – Collectivités Territoriales « hors édition des APA par l'ANTAI »



Module CT stationnement payant

Module CT mutualisé

Application Etat

## 2.2 - Schéma des processus et des SI afférents – Annexe 3 hors édition de l'APA par l'ANTAI



### 3 - Schémas financiers - DGFIP

#### Rappel des principaux textes applicables en matière de FPS

Etablissement, contestation et recouvrement du FPS : articles L. 2333-87 et R. 2333-120-1 à R. 2333-120-19 du code général des collectivités territoriales (CGCT) \*

Recouvrement du titre exécutoire : articles L. 2321-3, L.2323-7-1, L. 2323-14 et R.2323-7 du code général de la propriété des personnes publiques \*

Possibilité d'encaissement du FPS par un tiers contractant : article D 1611-32-9 du CGCT

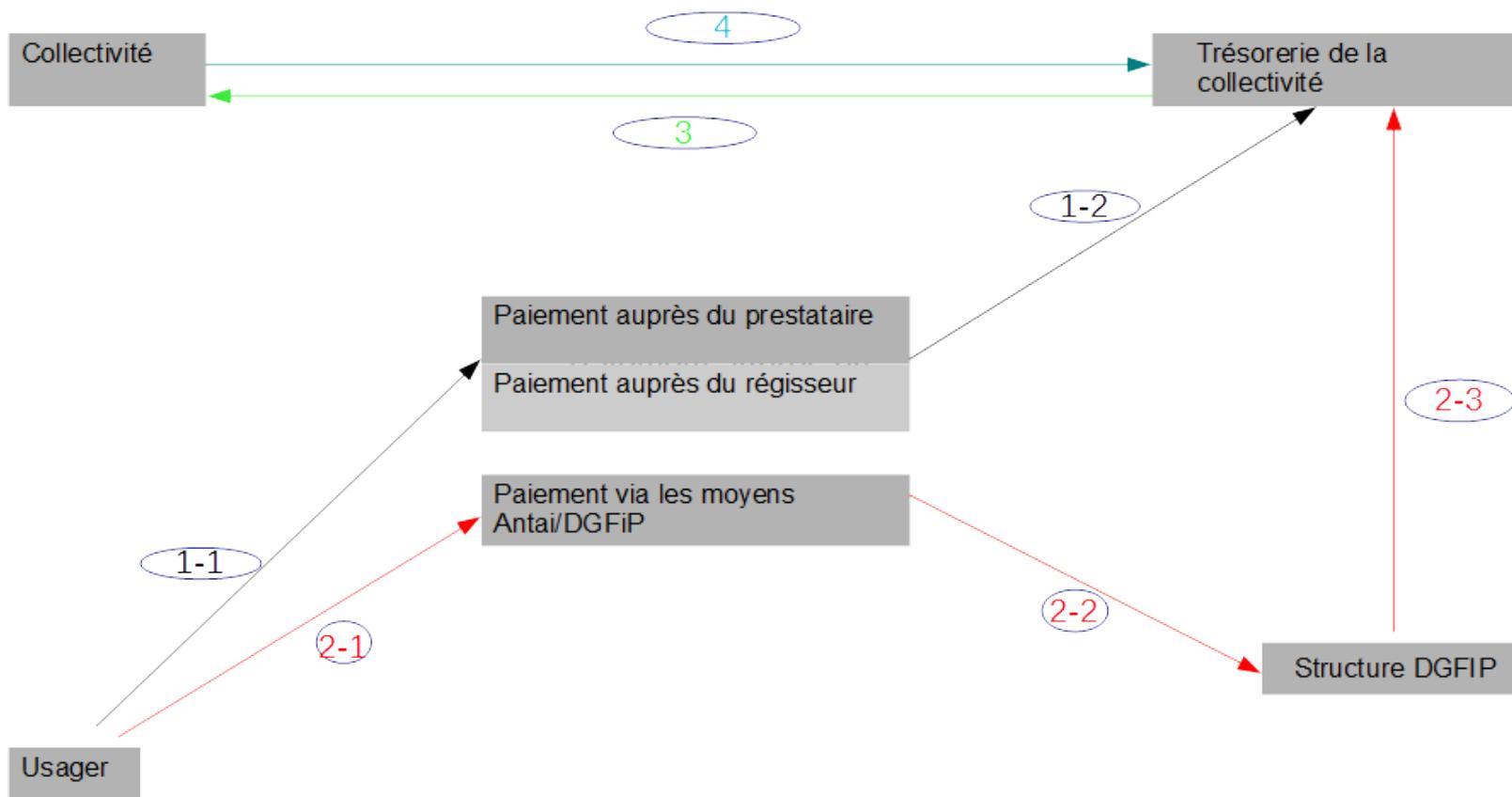
Commission du contentieux du stationnement payant : articles L.2333-87-1 à L. 2333-87-11 et R. 2333-120-20 à R. 2333-120-67 du CGCT \*

Arrêté du 06/11/2015 relatif au numéro de l'avis de paiement et aux spécifications techniques des échanges avec l'ANTAI \*

\* Textes n'entrant en vigueur que le 01/01/2018

### 3 - Schémas financiers – DGFIP ( 2 )

## Circuit d'encaissement du FPS



## Circuit d'encaissement du FPS

Le circuit d'encaissement varie selon le mode de gestion retenu :

### 1/ Encaissement du FPS par un régisseur ou un prestataire

- 1-1) Opération d'encaissement par le régisseur ou prestataire :
- 1-2) Reversement du montant encaissé au comptable public de la collectivité (article L.2333-87 V. du CGCT) :
  - Soit par le régisseur, selon une périodicité fixée par l'acte portant institution de la régie et au moins mensuelle (article R.1617-8 du CGCT)
  - Soit par le prestataire, selon une périodicité fixée dans la convention de mandat conclue (article D.1611-32-3 du CGCT)
- 3) Demande d'émission du titre de recette par le comptable public à son ordonnateur.
- 4) Émission du titre collectif de recette de régularisation par l'ordonnateur, émis à l'encontre du régisseur ou du mandataire

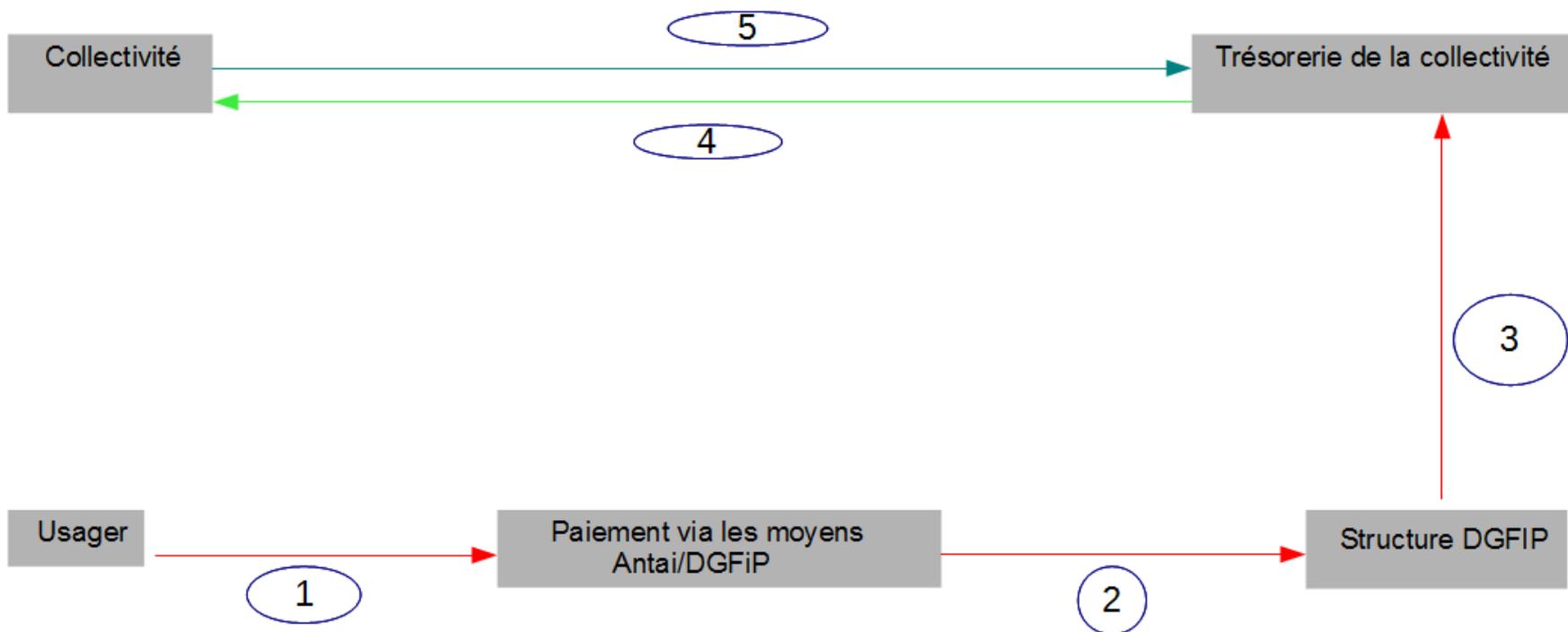
## Circuit d'encaissement du FPS

### 2/ Encaissement du FPS via les moyens de paiement Antai / DGFIP

- 2-1) Opération d'encaissement avant émission préalable du titre.
- 2-2) Information du montant des encaissements portée auprès d'une structure DGFIP
- 2-3) Versement par cette structure DGFIP des sommes encaissées au comptable public de la collectivité bénéficiaire (article L.2333-87 V. du CGCT), selon une périodicité mensuelle (arrêté relatif aux modalités de reversement aux collectivités bénéficiaires du FPS)
- 3) Demande d'émission du titre de recette par le comptable public à son ordonnateur et transmission à ce dernier du détail des encaissements
- 4) Émission d'un titre collectif de recette de régularisation par l'ordonnateur.

### 3 - Schémas financiers – DGFIP ( 5 )

## Circuit d'encaissement du titre exécutoire



## Circuit d'encaissement du titre exécutoire

- 1) Opération d'encaissement avant émission préalable du titre
- 2) Information du montant des encaissements portée auprès d'une structure DGFIP
- 3) Versement par cette structure DGFIP des sommes encaissées au comptable public de la collectivité bénéficiaire (article L.2333-87 V. du CGCT), selon une périodicité mensuelle (arrêté relatif aux modalités de reversement aux collectivités bénéficiaires du FPS)
- 4) Demande d'émission du titre de recette par le comptable public à son ordonnateur et transmission à ce dernier du détail des encaissements
- 5) Émission du titre collectif de recette de régularisation par l'ordonnateur

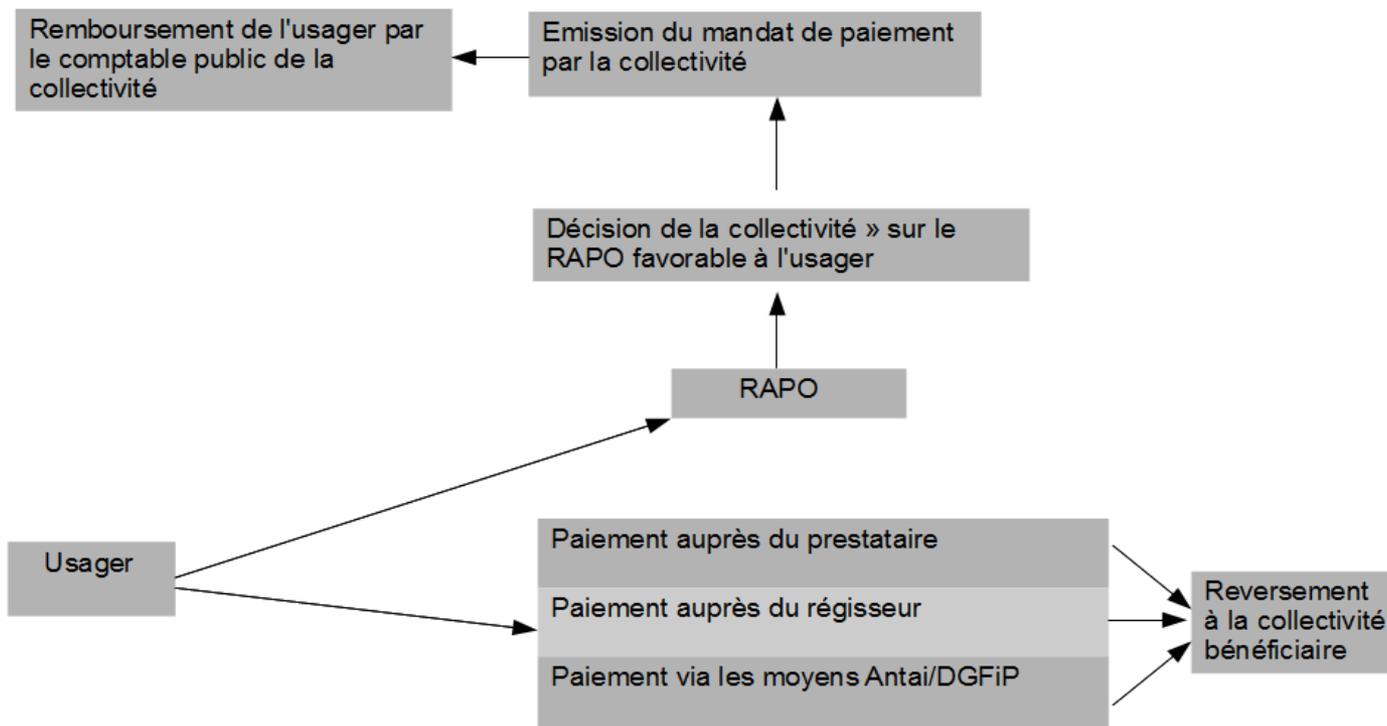
## Cas particulier de la gestion des remboursements à l'usager notamment suite à une décision de la CCSP

Le mode de gestion du remboursement varie selon le type de créance (arrêté sur les modalités de reversement aux collectivités bénéficiaires du FPS) :

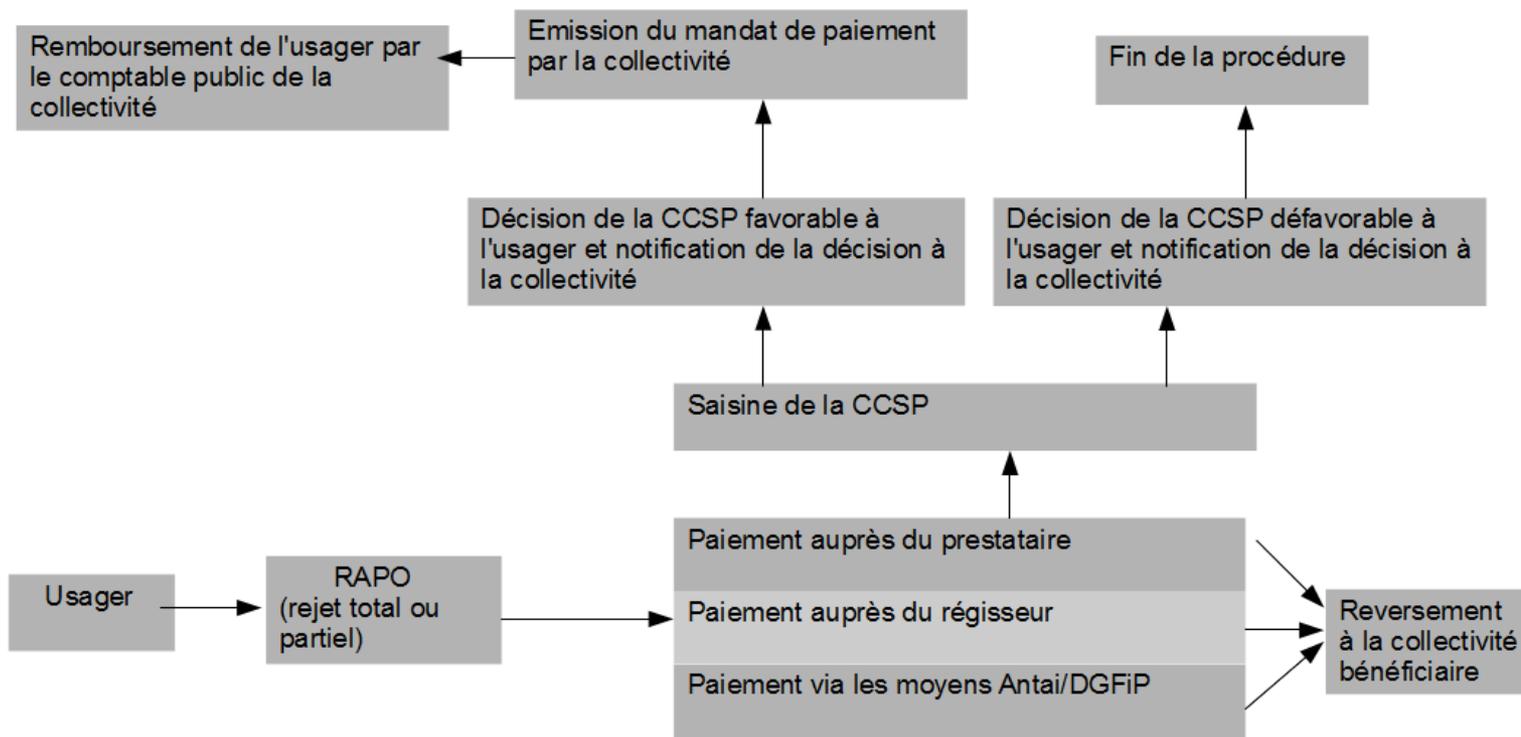
- S'il s'agit du FPS : le remboursement est réalisé par la collectivité (schémas 1, 2 et 3)
- S'il s'agit du titre exécutoire : dans la mesure où la créance est prise en charge par la DGFIP, le remboursement de la part « FPS » est effectué par la trésorerie « amendes » de prise en charge (arrêté sur la désignation du comptable public chargé du recouvrement du titre exécutoire) et la compensation se fait, le cas échéant, par précompte sur le reversement global suivant dû à la collectivité (schémas 4 et 5)

### 3 - Schémas financiers – DGFIP ( 8 )

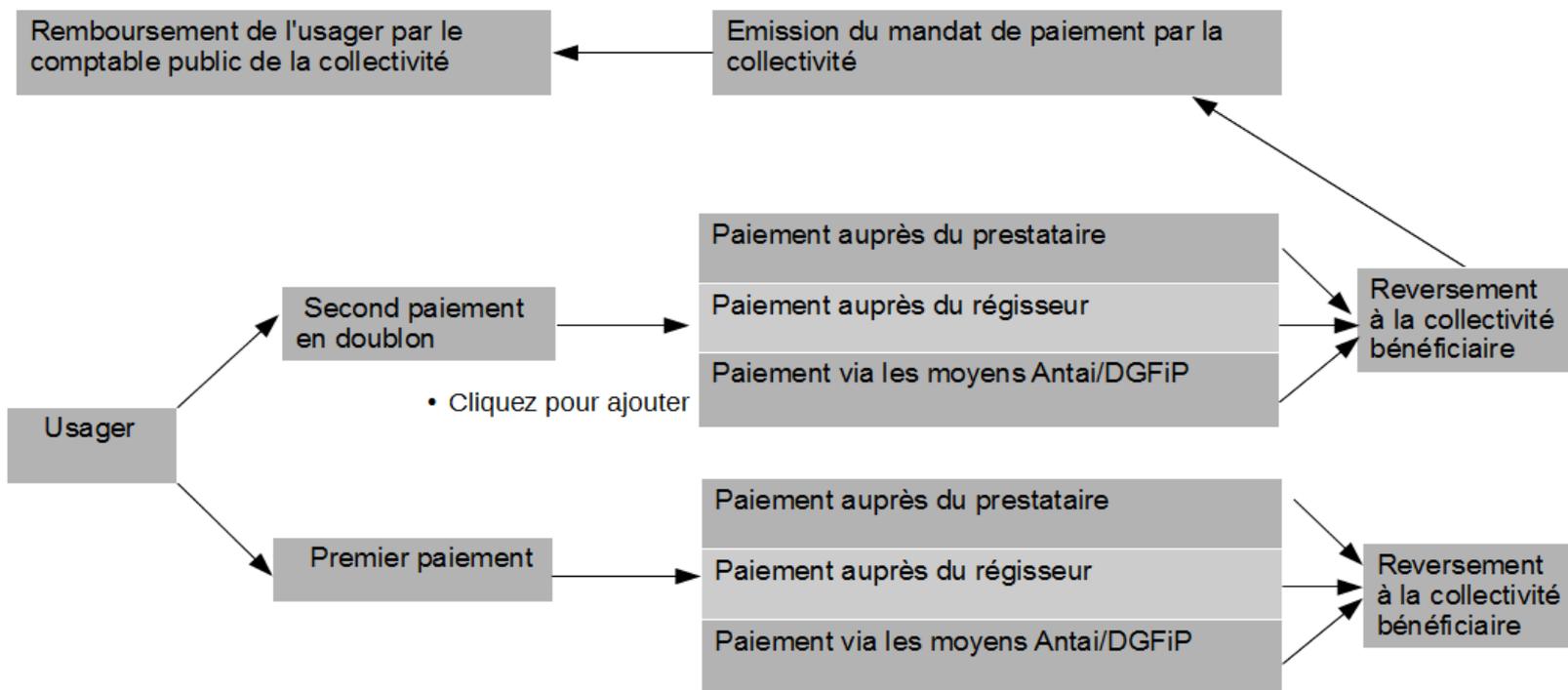
#### Schéma 1 : circuit remboursement du FPS suite à RAPO



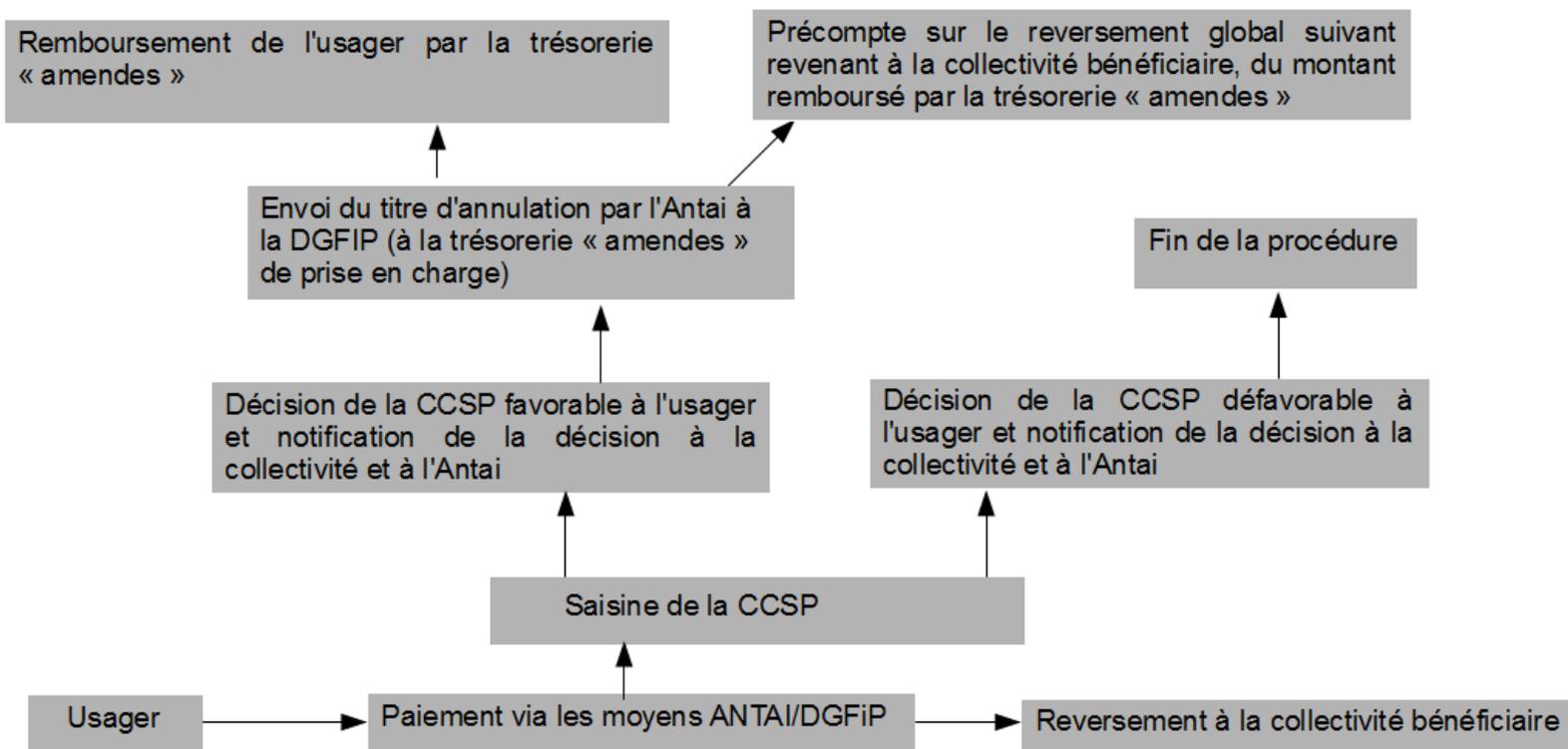
## Schéma 2 : circuit remboursement du FPS suite à une décision de la CCSP



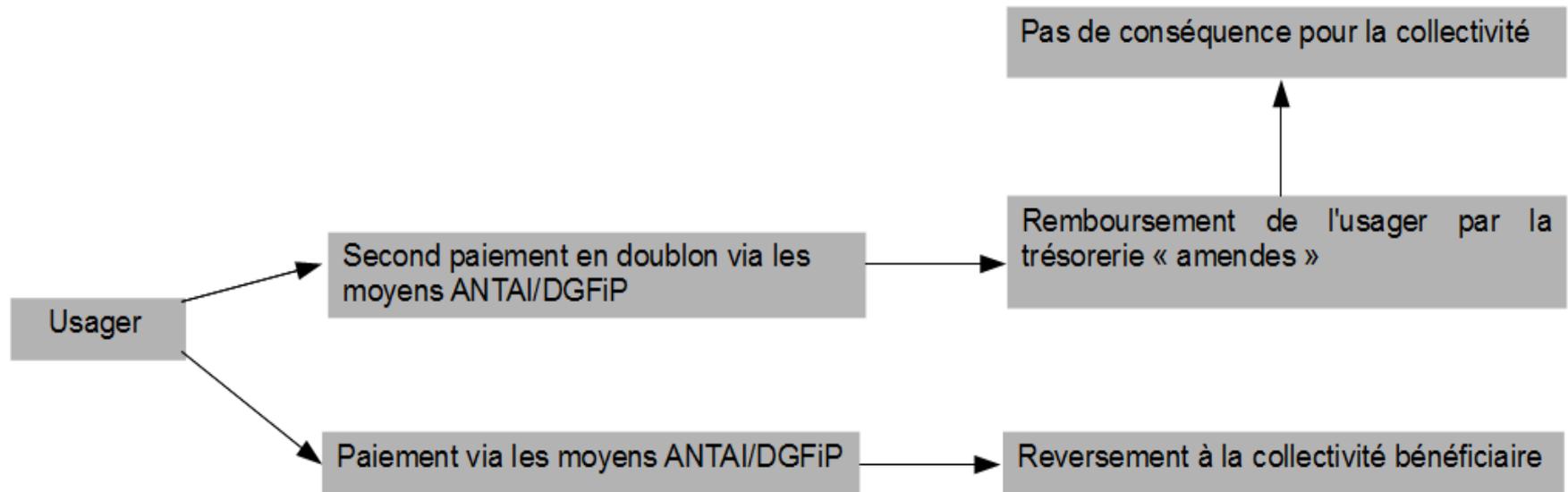
## Schéma 3 : circuit remboursement du FPS suite à un double paiement du redevable



## Schéma 4 : circuit remboursement du titre exécutoire suite à décision de la CCSP



## Schéma 5 : circuit remboursement du titre exécutoire suite à double paiement du redevable



## 4 - Principaux jalons prévisionnels DESTA– Feuille de route du projet CCSP

MIDS

Tâches	Acteurs	Date / Période	Commentaires
Publication du marché	MI	Juillet 2016	
Notification du marché	MI	Déc. 2016/janvier 2017	
Mise à disposition des spécifications générales et détaillées des interfaces	MI	-Version initiale 15/02/2017 - Version finale 31/03/2017	Prise en compte des remarques du Groupe Pilote
Raccordement pour les CT du Groupe Pilote (interfaces)	MI/CT	Début : 01/05/2017	
Mise à disposition des interfaces pour la phase de recette	MI	01/07/2017	
Recette	MI/CT	T3 2017	
Raccordement des autres CT avant la mise en service	MI/CT	T4 2017	Nombre de CT à déterminer

Tâches	Acteurs	Date / Période	Commentaires
Publication du marché	ANTAI	02/06/2016	
Notification du marché	ANTAI	03/10/2016	
Mise à disposition des spécifications générales et détaillées	ANTAI	- Version initiale 05/01/2017 - Version actualisée 01/03/2017	Spécifications fonctionnelles et techniques
Initialisation de la phase d'appui au raccordement (interfaces)	ANTAI	31/03/2017	<u>En lien avec les collectivités et les prestataires</u> : spécifications des interfaces, validation des flux, vérification du raccordement
Mise à disposition des interfaces pour la phase de recette	ANTAI	01/07/2017	Pour le début de la phase de recette
Recette	ANTAI	T3 et T4 2017	VABF + VSR , <u>en lien avec les collectivités et les prestataires</u>
Mise à disposition des interfaces pour entrée en service	ANTAI	01/01/2018	Date de l'entrée en service

ANTAI

FPS

Gestion des FPS

#### Description des services

---

- Mise en place d'un dispositif d'inscription simplifié et sécurisé pour les collectivités
- Collecte automatisée des messages FPS par VPN
- Production et envoi des avis de paiement FPS (ou des avis de paiement rectificatifs)
- Production et envoi des FPS rectificatifs ou d'annulation en cas de suite favorable donnée à un RAPO
- Prise en compte des décisions de la CCSP
- Mise à disposition des informations relatives à la gestion de bout en bout des FPS, via un infocentre dédié
- Centre d'appels à destination des usagers et des collectivités

#### ANTAI



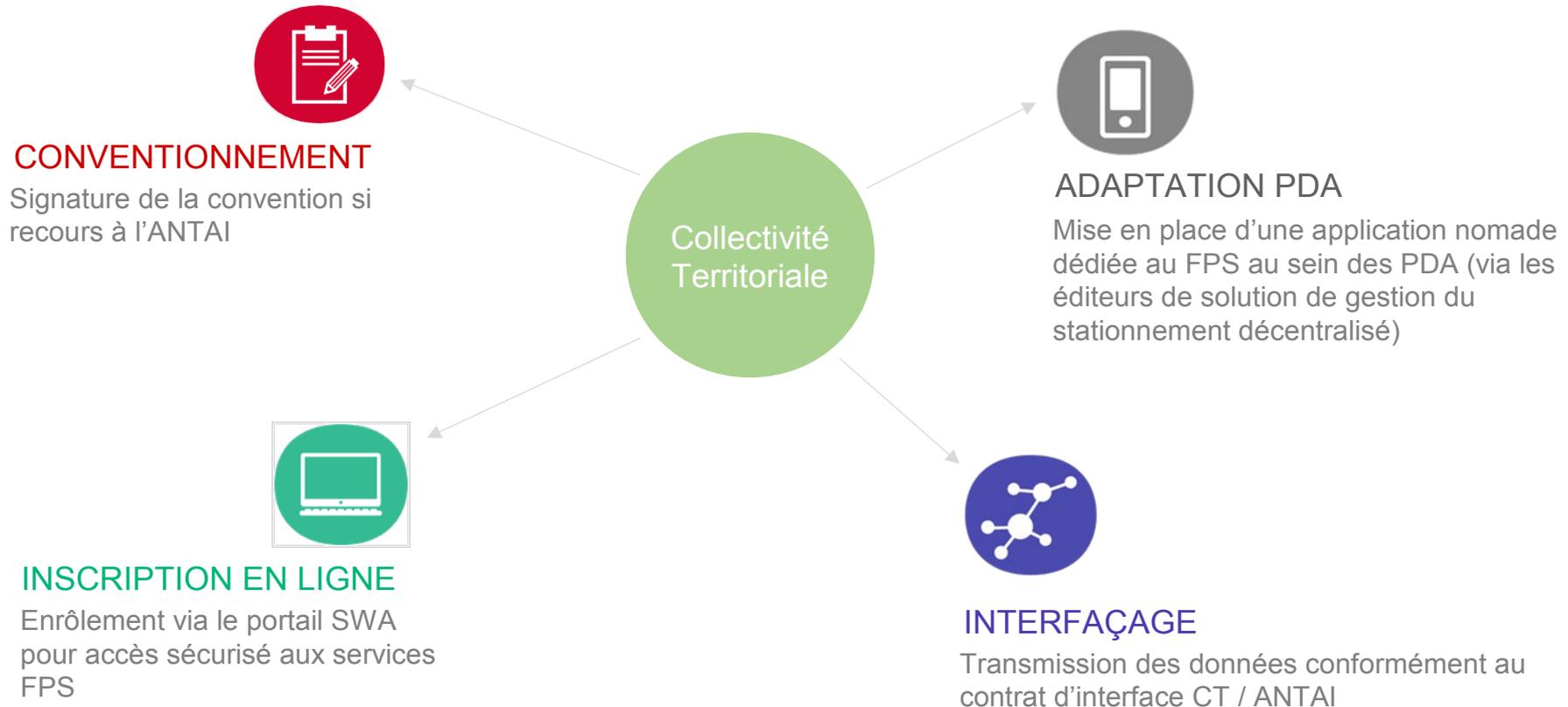
TE

Gestion des Titres  
Exécutoires

#### Description des services

- Production et envoi des titres exécutoires (TE) en cas de non paiement au terme du délai
- Emission d'un justificatif de paiement à destination de l'utilisateur (si choix du dispositif offert par l'ANTAI)
- Emission de titre d'annulation (total ou partiel) du TE en cas de suite favorable donnée à l'utilisateur
- Transmission d'un avis d'annulation à l'utilisateur
- Mise à disposition de fonctions « statistiques et infocentre » sur la gestion des titres exécutoires, avec accès aux collectivités territoriales
- Centre d'appels à destination des usagers et des collectivités

## Conditions à réunir par les collectivités territoriales



## 4 Principaux jalons prévisionnels DGFIP – Feuille de route du projet « Etats de reversements »

MIDS

Tâches	Acteurs	Date / Période	Commentaires
Spécification de l'état de reversement FPS	ANTAI/DGFI P	- Version initiale 05/01/2017 - Version actualisée 01/03/2017	Les états de reversements sont transmis par la DGFIP par mail Les états pour le FPS seront produits par l'ANTAI
Mise à disposition ( par mail) de l'état de reversement FPS pour recette de sa bonne intégration par les CT	ANTAI/DGFI P	01/07/2017	
Spécification de l'état de reversement TE	DGFIP	Disponible prochainement	Les états de reversements sont transmis par la DGFIP par mail Les états pour le TE seront produits par la DGFIP
Mise à disposition ( par mail) de l'état de reversement TE pour recette de sa bonne intégration par les CT	DGFIP	courant T1 2017	

*Les collectivités territoriales pourront échanger avec la CCSP*

*- par voie postale ou fax*

*- par le portail accessible à partir du site internet de la  
CCSp*

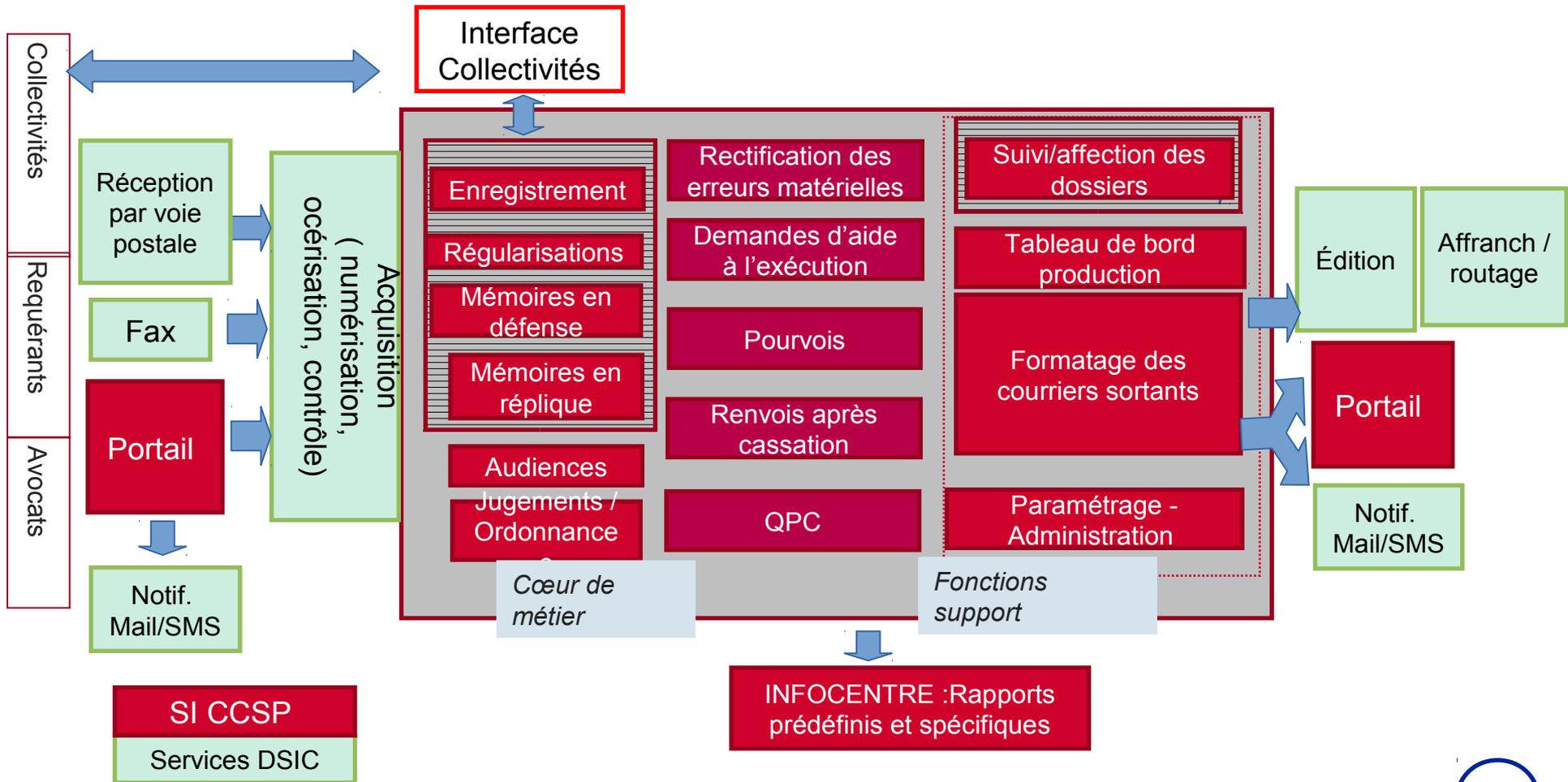
*- par interface*

*Présentation*

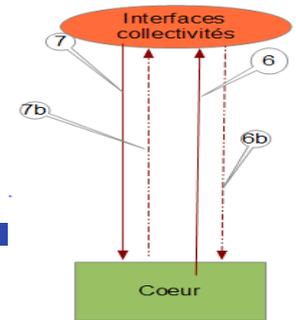
*des Schémas de flux CCSP*

*de la description des données à échanger des flux d'interface CT / CCSP*

# 5 Architecture fonctionnelle du Système d'Information de la CCSP



## 5 - Description des données à échanger par flux



### Flux 6: Publication par interface de documents du SI CCSP Cœur vers le SI CT

- Objet du flux :

Les pièces préparées par la juridiction sous forme de pli (dossier du requérant, courrier, décisions...) dans l'application Coeur seront adressés par interface aux collectivités territoriales qui auront choisi ce mode d'échange avec la CCSP

- Description du contenu

Numéro du flux

Date et heure de constitution

Pour chaque pli :

Référence du pli ( ensemble des documents à publier pour un dossier )

Référence du FPS

Référence dossier CCSP

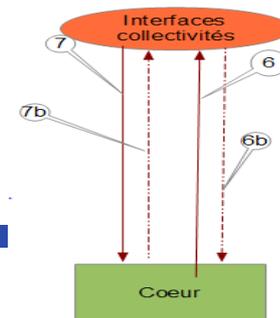
Nombre de documents attachés au pli

Pour chaque document :

Le document au format PDF-A

Type de document associé (courrier, mémoire, pièce annexe, ordonnance, décisions)

## 5 - Description des données à échanger par flux



### Flux 6b : retour prise en compte flux Publication de documents Cœur vers SI CT

- **Objet du flux :**  
Flux retour de bonne prise en compte du flux 6 Publication de documents Cœur → SI CT

- **Description du contenu**

Numéro du flux 6

Date et heure du traitement d'intégration

Numéro du flux 6b

Nb enregistrements transmis

Nb enregistrements KO (incorrects)

Pour chaque pli :

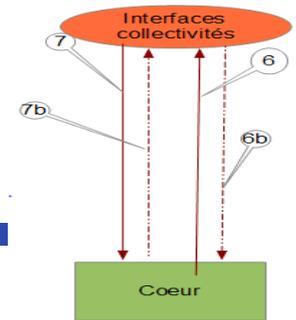
Référence du pli

Référence du dossier

Intégration OK/KO (corrects/incorrects)

Motif du rejet d'intégration

## 5 Description des données à échanger par flux



### Flux 7 : Dépôt par interface de documents SI CT → Cœur

- **Objet du flux :**

Les documents produits par la CT à destination de la CCSP (essentiellement des mémoires avec des pièces jointes) seront envoyés par interface vers l'application centrale pour les CT ayant choisi ce mode d'échange.

Les documents afférents à un même dossier sont regroupés dans des plis.

- **Description du contenu :**

Numéro du flux

Date et heure de constitution

Pour chaque pli :

Référence du pli

Référence du FPS

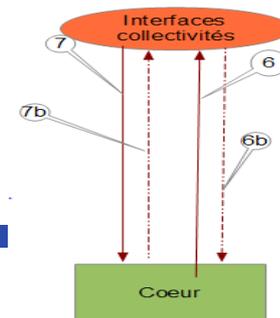
Référence dossier CCSP

Nombre de documents attachés au pli

Pour chaque document :

Document et type de document associé

## 5 - Description des données à échanger par flux



### Flux 7b : retour prise en compte Dépôt de documents SI CT → Cœur

- **Objet du flux :**  
Flux retour de bonne prise en compte des flux 6 Publication de documents Cœur → SI CT

- **Description du contenu**

Numéro du flux 7

Date et heure du traitement d'intégration

Numéro du flux 7b

Nb enregistrements transmis

Nb enregistrements KO (incorrects)

Pour chaque pli

Référence du pli

Référence du dossier

Intégration OK/KO (corrects/incorrects)

Motif du rejet d'intégration

*Planning prévisionnel du projet FPS ANTAI*

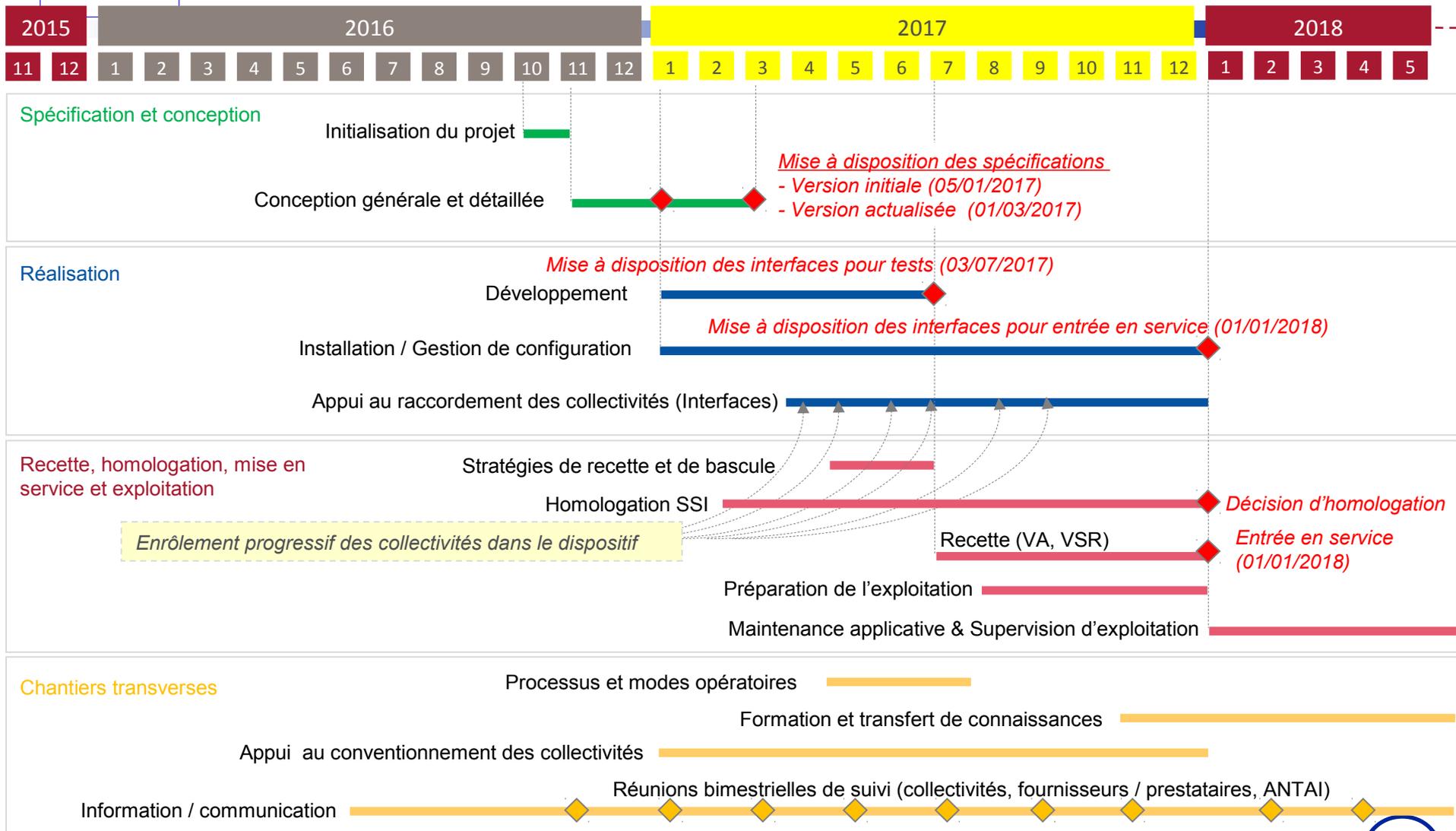
*Architecture fonctionnelle du SI FPS ANTAI*

*Description des données à échanger des principaux flux CT / ANTAI*

# 5 - Calendrier détaillé du projet FPS ANTAI

## Planning prévisionnel

MIDS



# 5 - Architecture fonctionnelle du SI FPS ANTAI

## Vue d'ensemble des services FPS

**R** Services applicatifs existants

**N** Nouveaux services applicatifs

MIDS

**R**

Portail SWA

*(Inscription à l'ANTAI : formulaire de demande d'accès, formulaire de pré-enregistrement FPS, modèle de convention, espace réservé)*

**R**

IGC

*(gestion des certificats)*

**R**

Collecte des messages FPS et FPS rectificatifs

**N**

Création et mise à jour des Dossiers Usagers

**N**

Contrôle de cohérence des données initiales et rectificatives

**N**

Infocentre / Aide à la décision  
*(statistiques et reporting opérationnel sur la gestion des FPS et TE)*

**N**

Vérification des messages FPS et FPS rectificatifs

**R**

Édition et envoi des avis de paiement (APA & APA rectificatifs)

**R**

Mise à jour de la base de télépaiement

**R**

VA Pilote

*(suivi enrôlement des collectivités)*

**R**

Identification des usagers

**N**

Mise en cohérence des données issues des RAPO avec les dossiers usagers

**R**

Traitement des PND (recherche adresse alternative)

**N**

Système d'archivage électronique  
*(contrôle des documents, archivage et gestion, des archives, extraction et consultation des archives)*

**N**

Collecte des FPS impayés et contrôle des fichiers

**N**

Traitement des FPS impayés

**N**

Création et gestion des TE et titres d'annulation

**N**

Collecte des décisions de la CCSP

**R**

Système d'échanges

# 5 - Systèmes d'échanges FPS ANTAI

## Principaux flux Collectivités / ANTAI

MIDS

### Données relatives aux messages FPS :

- Données collectivités émettrices et bénéficiaires
- Clé de répartition du montant
- Données autorité et agent
- Données de constatation de l'absence ou de l'insuffisance de paiement
- Données d'identification du véhicule
- Montant du FPS + montant de la redevance réglée admis en déduction
- Présence ou non d'un justificatif de paiement immédiat
- Signature de l'agent ayant établi l'APA
- Numéro de l'avis de paiement

### Données rectificatives :

- Données collectivités
- Identifiant du FPS initial
- Données de l'autorité et de l'agent ayant établi l'avis de paiement rectificatif
- Données de constatation de l'absence ou de l'insuffisance de paiement
- Données d'identification du véhicule
- Données d'identification du titulaire du certificat d'immatriculation
- Date de réception du recours administratif
- Date d'établissement de l'APA rectificatif
- Montant rectifié du FPS dû
- Signature de l'agent ayant établi l'APA rectificatif
- Numéro de l'APA rectificatif
- Éléments pour traitement administratif et comptable
- Coordonnées du service pour paiement du montant rectifié
- Délai de recours contentieux auprès de la CCSP et conditions de recevabilité

### Données relatives aux décisions sur les contestations en phase contentieuse :

- Données de saisine (date, identification FPS, identité requérant)
- Données relatives au titre d'annulation (référence titre exécutoire initial, identifiant FPS impayé concerné, montant de l'annulation, montant de l'annulation de la majoration, montants rectifiés du FPS impayé et de sa majoration, comptable assignataire du titre d'annulation)

### Données d'accès à l'espace réservé :

- Identifiant et mot de passe lors de la validation de la demande d'accès à l'espace réservé
- Certificats VPN d'accès à l'application de gestion des données de la collectivité



SI FPS

### Données relatives à l'établissement des accusés de traitement des APA/APA :

- Information de prise en compte du FPS impayé

### Données relatives au titre exécutoire (TE) :

- Données collectivités
- Données de constatation du défaut de paiement total
- Lieu de stationnement
- Données d'identification véhicule
- Données d'identification du redevable
- Montant du FPS impayé revenant à la collectivité
- Montant de la majoration due, revenant à l'Etat
- Identifiant attribué au FPS impayé
- Comptable assignataire du TE
- Numéro de TE

SI  
Collectivités

SI  
Collectivités